

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

Procédure d'accès à l'application SIGAPS-SIGREC pour les établissements de santé

L'application SIGAPS-SIGREC permet le recensement des publications scientifiques et des essais cliniques réalisés dans un établissement de santé. Elle comprend 3 modules :

- Un module annuaire qui (i) recense la liste des chercheurs (praticiens, paramédicaux, ingénieurs, etc.) publiant de l'établissement et (ii) présente les structures internes de l'établissement (UF, services, pôles, etc.);
- Un module SIGAPS, qui recense les publications scientifiques par interrogation automatique de la base de données Medline :
- Un module SIGREC, qui recense les essais cliniques et les inclusions réalisés par l'établissement.

L'application SIGAPS-SIGREC est une application Web accessible en ligne via un portail. Il s'agit d'un outil national commandité par le Ministère de la Santé, utilisé afin de quantifier l'activité de recherche en établissement de santé et de calculer des indicateurs utilisés dans le cadre du financement MERRI. L'application est accessible à tous les établissements de santé qui le souhaitent. L'accès à SIGAPS-SIGREC est gratuit pour les établissements de santé et se fait par simple demande à la DGOS par utilisation du formulaire en annexe 1.

1. Installation de SIGAPS-SIGREC

L'hébergement de l'application est réalisé sur un serveur national géré par la Cellule opérationnelle SIGAPS-SIGREC (à Lille). Si un établissement de santé souhaite héberger l'application en son sein, l'installation sera facturée par la cellule SIGAPS-SIGREC. Dans ce cas, l'annexe 2, décrivant les pré-requis techniques pour un serveur hébergé en établissement de santé, devra également être remplie.

2. <u>Désignation des référents et administrateurs :</u>

L'accès à l'application SIGAPS-SIGREC nécessite la désignation d'administrateurs qui seront les interlocuteurs de la Cellule opérationnelle SIGAPS-SIGREC :

- Un administrateur SIGAPS, qui gérera les modules annuaire et SIGAPS
- Un administrateur SIGREC, qui gérera le module SIGREC

Ces 2 rôles peuvent être exercés par une même personne. Les administrateurs reçoivent une formation spécifique.

3. Données nécessaires à l'installation

La mise en place de l'application nécessite un certain nombre de données :

- Le libellé exact de l'établissement
- Le numéro FINESS juridique ainsi que les numéros FINESS des sites rattachés à l'établissement
- La liste des structures internes de l'établissement ainsi que leur organisation hiérarchique
- La liste des chercheurs ainsi que leurs structures internes de rattachement

4. Procédure

L'installation de SIGAPS-SIGREC suit les phases suivantes :

- 1) Demande de mise à disposition de l'outil par l'établissement à la DGOS, par envoi à <u>DGOS-PF4@sante.gouv.fr</u> du formulaire en annexe 1.
- 2) Après validation, la DGOS transmet la demande à la Cellule opérationnelle SIGAPS-SIGREC.
- 3) La Cellule opérationnelle prend contact avec l'établissement et lui transmet les fichiers à renseigner, ainsi qu'un manuel décrivant les informations attendues.
- 4) Après réception des éléments, la Cellule opérationnelle vérifie leur contenu et indique à l'établissement les éventuelles anomalies constatées.
- 5) Dès validation des éléments, la Cellule opérationnelle procède à l'intégration des structures et des chercheurs, au chargement des publications dans SIGAPS et à la synchronisation des essais cliniques.
- 6) La Cellule opérationnelle assure la formation des administrateurs SIGAPS et SIGREC désignés au sein de l'établissement.
- 7) La Cellule opérationnelle assure le suivi de l'établissement dans le cadre de l'assistance utilisateurs.

5. Contacts

Bureau Innovation et Recherche Clinique de la DGOS: DGOS-PF4@sante.gouv.fr; 01 40 56 44 09.

Cellule opérationnelle SIGAPS-SIGREC : cellule.operationnelle@sigaps.fr; 03 20 44 56 80.

Annexe 1 : Bordereau de demande d'accès à l'application SIGAPS-SIGREC

Je soussigné(e), [NOM, Prénom],représentant légal de l'établissement de santé [NOM, ville, n°FINESS juridique]
demande à bénéficier de l'installation de l'application SIGAPS-SIGREC au sein de l'établissement.
Les personnes désignées comme interlocuteurs de la Cellule opérationnelle SIGAPS-SIGREC sont : • Administrateur SIGAPS : [NOM, Prénom, mail, téléphone] :
Si différent, administrateur SIGREC : [NOM, Prénom, mail, téléphone] :
Signature du représentant légal
de l'établissement

Bordereau à renvoyer complété et signé à <u>DGOS-PF4@sante.gouv.fr</u>

Annexe 2 : Pré-requis technique pour une installation sur site

I Prérequis Serveur / Hardware :

- Processeur récent au moins bi-cœur
- RAM: 2 Go minimum, 4 Go vivement recommandé. Pour les gros sites (8Go et machine 64 bits!!!!)
- Stockage : un disque avec au moins 30 Go de libre.

Il Prérequis logiciels :

- OS: Debian ou Windows Serveur 2003 (2008 possible mais plus complexe)
- Serveur Web Apache
- PHP: 5.2.6
- Postgres 8.3 ou 8.4
- Apache Active MQ 5.5.2
- Pas d'antivirus sur le serveur

III Pré-requis de configuration :

- Accès à distance via VPN avec un compte administrateur sur la machine
- Pas de proxy devant le serveur
- Accès ouvert vers Pubmed et le serveur national (ports 80 et 443 au moins).
- Possibilité de déposer et de télécharger des données du serveur (accès ftp)

•	Référ	ent Inf	forma	atique	e : [/\	IOM	, Pre	énon	n, ma	ail, te	élépl	hone]:					